

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2024 A 20 H 30**

Date de convocation : 04 / 05 / 2024

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER		Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 1

M Alain SABATIER représenté par M Teddy GARDES

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération création emploi permanent (pour un agent titulaire) – services techniques
- 2 Délibération jury d'assises 2025
- 3 Délibération adhésion SDE 43 groupement d'achat au 01 / 01 / 2026
- 4 Questions diverses
 - Organisation bureau de vote : élections européennes du 9 juin 2024

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté à l'unanimité.

1. Délibération création emploi permanent (pour un agent titulaire) – services techniques

Le Maire expose que le 12 juin 2023 a été créé un poste en CDD de droit public pour les services techniques d'un an. Ce contrat arrive à son terme et pour le bon déroulement des services techniques, il est nécessaire d'avoir 3 agents. En conséquence et considérant que l'agent occupant cet emploi donne toutes satisfactions, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique à temps complet : 35 heures hebdomadaires, à compter du 12 juin 2024. Le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit ci-dessous :

AR Prefecture			hebdo
043-214301192-20240613-FVCM13052024-DE Reçu le 13/06/2024	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 28 h
	Adjoint technique principal 1ère classe	Adjoint technique principal 1ère classe	1 35 h
	Adjoint technique	Adjoint technique	2 35 h
	Adjoint technique	Adjoint technique	1 23 h
ATSEM	ATSEM 1ère classe	ATSEM 1ère classe	1 28 h

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 3 Contre (T Gardès, M H Chapuis, A Sabatier), 0 Abstention, décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'agent technique à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 12 juin 2024
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 article 64111.

2. Délibération pour les jurés d'assises 2025

Suite au tirage au sort effectué par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale ont été désignés :

- MIALON Anne Marie épouse CHANAL, 33 route du Fraise, infirmière
- BOCHU Véronique, 32 route de St Julien, employée
- MASSON Huguette épouse CHABRAND, 6 Bec de Jat, retraitée

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

3 Délibération adhésion SDE 43 groupement d'achat au 01 / 01 / 2026

Le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire a constitué avec d'autres syndicats un groupement de commandes pour l'achat et la revalorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Considérant que la commune de Laussonne, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, le Maire propose au Conseil d'adhérer au groupement de commandes piloté par le SDE 43 et d'en signer la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention approuve cette adhésion et charge le Maire de signer la convention constitutive pour le compte de la commune et d'en accomplir toutes les formalités administratives.

4 Questions diverses


Organisation bureau de vote élections européennes du 9 juin 2024 : invitation à s'inscrire sur le planning.

Projet centre bourg : donner un nom à la première tranche, définir le périmètre et réfléchir aux matériaux utilisés.

Jardin d'enfants : installation en cours des jeux, accès interdit temporairement.

Projet aménagement cour de l'école : l'équipe éducative en partenariat avec les services académiques a réfléchi sur un aménagement de la cour pour que les enfants s'approprient leur environnement. Ce projet serait financé par l'éducation nationale, la mairie apportant juste une aide technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45


Teddy
Gardès

